

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 220

présenté par
Mme Buffet et M. Peu

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires de cet amendement s'interrogent sur l'interprétation que cet alinéa entraînerait pour un certain nombre d'associations. De nombreuses associations comme Greenpeace, Attac etc. mènent régulièrement des actions qui pourraient être considérées comme portant atteinte à l'ordre public.

Pourtant, ces actions font partie intégrante du mode d'action de ces associations et de leur rôle d'alerte et de plaidoyer, sans que nous puissions un instant penser qu'elles ne respectent pas les valeurs et principes de la République. Nous proposons de supprimer cet alinéa pour éviter une atteinte disproportionnée à la liberté associative et les interprétations restrictives.